

PROCOLE DE REPRISE D'ACTIVITÉ AU CRR 93 RENTÉE 2020/2021

Ce document a pour objectif de préciser les conditions de mise en œuvre des précautions sanitaires nécessaires dans le contexte COVID-19 pour la reprise des activités du CRR 93 à la rentrée 2020. Il reprend et précise également la note « condition de mise à disposition des salles et des instruments de musique » du 2 juin 2020.

Il est à noter que des modifications du protocole peuvent intervenir selon l'évolution de la situation sanitaire.

Il intègre :

- Le décret n° 2020-1096 du 28 août 2020 modifiant le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19, modifié par le décret n° 2020-911 du 27 juillet 2020
- Le protocole de rentrée de l'Education Nationale issu de la circulaire du 10 juillet 2020.
- La préparation de la rentrée des conservatoires classés et des lieux d'enseignements artistiques publics du 7 septembre 2020 éditée par la DGCA / Ministère de la Culture
- L'arrêté préfectoral (Préfecture de l'Hérault) n°2020-01-986
- Des dernières informations disponibles dans le fil d'information et d'appui au secteur chorégraphique Covid-19 du Centre National de la Danse (CND).
- Les circulaires des Ville d'Aubervilliers et de la Courneuve relatives au protocole sanitaire.

La totalité des activités administratives du CRR 93 a repris depuis le 24 août 2020. Les activités d'enseignement reprennent à compter du 21 septembre 2020.

**La bonne application du protocole incombe à tous : personnels du CRR 93, usagers.
Concrètement, au quotidien, outre ce qui suit dans les divers paragraphes :**

- **Les enseignants et le personnel administratif veillent à l'application des consignes, notamment pendant leurs cours**
- **Les usagers respectent l'ensemble des consignes**

CRR 93

Syndicat intercommunal pour le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve

5 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers / Adresse postale : BP 105 - 93303 Aubervilliers cedex

T. 01 48 11 04 60

contact@crr93.fr

www.crr93.fr

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

MASQUE / Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble du personnel et usagers dès l'âge de 11 ans, dans les parties communes accueils, salles de réunions, bureaux (sauf bureaux individuels), cours (cf. enseignements), des deux sites du CRR 93 (Aubervilliers et La Courneuve). Pour les enfants d'un âge inférieur à 11 ans, le port du masque est toutefois conseillé.

Les élèves et usagers se munissent de leur propre masque. Le CRR 93 fournit les masques du personnel.

Le port du masque n'étant pas compatible avec la pratique de certains instruments, les élèves peuvent être amenés à retirer leur masque après autorisation de l'enseignant. Dans ce cas une distance minimale de 1m doit être respectée (cf. enseignements pour les dispositions spécifiques).

LAVAGE DES MAINS / Dès l'entrée des bâtiments, le lavage des mains est obligatoire pour tous. Un distributeur de gel hydroalcoolique est prévu à cet effet. **Les élèves sont également tenus de se laver les mains avant leur entrée en salle de cours. Les enseignants veilleront à cette disposition.**

RESPECT DES SENS DE CIRCULATION ET DES CONSIGNES PARTICULIÈRES / Chacun est tenu de respecter la signalisation mise en place (murs, sols et divers supports) et les consignes particulières propres aux activités, et celles concernant les salles utilisées.

AÉRATION / Il est impératif de ventiler les locaux régulièrement. Les salles disposant de châssis ouvrants seront aérées régulièrement, si possible entre chaque cours ou au minimum toutes les trois heures.

ACCOMPAGNANT / Les enfants ne doivent être accompagnés que d'une personne maximum. Dans la mesure du possible et pour éviter les regroupements, il est demandé aux parents de ne pas attendre dans les locaux du Conservatoire.

Avec l'autorisation de leurs parents, les enfants de plus de 10 ans se rendront seuls dans leur salle de cours. Les parents d'enfants de moins de 10 ans pourront accompagner leur enfant jusqu'à la salle de cours avant de ressortir directement ou de les attendre sur la mezzanine, s'ils n'ont pas d'autres solutions.

CRR 93

Syndicat intercommunal pour le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve

5 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers / Adresse postale : BP 105 - 93303 Aubervilliers cedex

T. 01 48 11 04 60

contact@crr93.fr

www.crr93.fr

ASCENSEUR / Pour des raisons sanitaires, l'ascenseur est réservé uniquement aux personnes à mobilité réduite. Il est accessible en s'adressant au personnel d'accueil.

POUSSETTES / Elles doivent uniquement être stationnées au RDC dans l'espace indiqué à cet effet.

PERSONNES SYMPTOMATIQUES OU MALADES /

- Elèves – enfants : pas d'accueil d'enfants malades ou symptomatiques (cf. circulaire du 10/07/2020 Education Nationale). Il est rappelé aux parents qu'il leur appartient de surveiller l'état de santé de leurs enfants pour, le cas échéant, ne pas les emmener suivre leurs cours au Conservatoire. Tout cas de suspicion de Covid-19 doit être signalé à l'établissement et les résultats des tests RT-PCR communiqués par la famille. **Les élèves malades devront fournir à leur retour un certificat médical mentionnant la date de fin d'arrêt maladie.** A défaut de ce certificat, une attestation sur l'honneur du représentant légal de l'élève.
- Personnels : chaque adulte s'interdira de sa propre initiative d'entrer au Conservatoire. Tout cas de suspicion de Covid-19 doit être signalé à la collectivité et les résultats des tests RT-PCR communiqués.

ACCES AUX SALLES / Les demandes de réservation pour le travail individuel ou collectif des usagers ou des enseignants s'effectueront 24 heures à l'avance uniquement par mail à l'adresse : accueil@crr93.fr

L'utilisateur se présentera à l'accueil 5 minutes avant l'heure de réservation et devra signaler sa présence. A l'issue de sa séance de travail, il procédera à la désinfection des surfaces de contact qu'il aura utilisées dans la salle (table, chaise, pupitres, poignée de portes...). Pour ce faire, il utilisera le kit de désinfection selon les consignes.

Concernant la désinfection des instruments, il se référera à la notice qui lui sera remise lors de la réservation et qui sera affiché dans chaque salle.

NOURRITURE / Il ne sera plus possible de manger dans les locaux du CRR 93 (sauf pour le personnel dans la salle prévue à cet effet). Le regroupement autour des distributeurs de boissons et de snacking est proscrit.

CRR 93

Syndicat intercommunal pour le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve

5 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers / Adresse postale : BP 105 - 93303 Aubervilliers cedex

T. 01 48 11 04 60

contact@crr93.fr

2. ENSEIGNEMENT

Chaque élève vient avec son petit matériel personnel (stylo, cahier, carnet, partitions...). Le CRR 93 ne mettra plus à disposition ce matériel pour quelque raison que ce soit.

Les surfaces de contact usuelles, les équipements (pupitres et autres) ainsi que les instruments partagés font l'objet d'un nettoyage-désinfection spécifique après chaque utilisation. Ce nettoyage est réalisé par l'enseignant. Ce dernier signale à Madame Soraya TERKI ses besoins présents et à venir concernant le matériel de désinfection. Outre le rapport quotidien de des agents de ménage, la demande de réassort incombe à l'enseignant qui doit être sensibilisé aux délais de commande et de livraison.

Cours individuels :

Concernant les instruments de musique, la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale a publié un guide détaillé d'entretien consultable en ligne : <https://www.csfi-musique.fr/item/180-coronavirus-covid-19>

Pour les instruments ne pouvant être systématiquement désinfectés (en raison de l'abrasivité des produits), **les élèves doivent obligatoirement se laver les mains avant le jeu** et porter un masque (quel que soit leur âge).

Piano, clavecin, orgue : sous la responsabilité de l'enseignant, nettoyage du clavier, du pupitre entre chaque élève avec une le produit de désinfection mis à disposition (eau oxygénée 3% ou sanytol sans alcool).

Harpe, contrebasse : sous la responsabilité de l'enseignant, les cordes, touches, sont nettoyées entre chaque élève.

Cordes : les plus jeunes enfants ont besoin de la proximité physique des enseignants pour effectuer l'accord. Les masques sont de rigueur (quel que soit l'âge) et le nettoyage des mains systématique avant et après le cours pour l'élève et l'enseignant.

Instruments à vents : les cours ont lieu dans des salles permettant une distanciation physique d'environ 2 mètres. Lors de la pratique de l'instrument, l'enseignant s'assurera du respect de cette distance. Les consignes concernant les anches seront transmises par les enseignants. Les élèves s'engagent à les respecter.

Chant : les mesures de distanciation et des salles suffisamment grandes sont nécessaires permettant une distanciation physique d'environ 2 mètres. Lors des exercices de chant, l'enseignant s'assurera du respect de cette distance.

CRR 93

Syndicat intercommunal pour le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve

5 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers / Adresse postale : BP 105 - 93303 Aubervilliers cedex

T. 01 48 11 04 60

contact@crr93.fr

Percussions : les baguettes doivent être personnelles, les instruments et le matériel partagé sont nettoyés entre chaque élève, sous la responsabilité de l'enseignant.

Formation musicale, disciplines d'érudition : les effectifs sont adaptés selon les salles de manière à respecter une distance minimum d'un mètre entre les élèves. Dans le cas contraire, le masque est obligatoire, et les activités pédagogiques adaptées.

Les tables sont nettoyées par chaque élève à la fin du cours avec les produits mis à disposition. Afin d'éviter les effectifs trop nombreux dans les salles, un système de semaines A et B seront mise en place pour les élèves d'initiation et de cycle 1. Si le nombre d'élèves par groupe s'avère d'être trop important pour les cycles supérieurs, une division du groupe avec la division du temps des cours peut être également envisagée.

Danse :

- Des temps de pause réguliers doivent être respectés notamment pour procéder quand cela est possible à une aération de l'espace de travail. Durant ces temps de pause, l'ensemble des recommandations sanitaires continue à s'appliquer rigoureusement.

- Durant le cours/la répétition, les distances entre enseignants, accompagnateurs, éventuellement les techniciens présents et les élèves doivent être au minimum de 2 mètres selon la taille des locaux. Toutefois, considérant les aides, parades ou interventions d'urgence des enseignants et afin d'éviter les risques de blessures des pratiquants, la distance n'est pas obligatoire mais le port du masque est recommandé autant que possible.

- Le matériel manutentionné devra, dans la mesure du possible, rester stocké 24 heures avant d'être réutilisé. Par ailleurs les matériels manipulés plusieurs fois par jour doivent faire l'objet d'un nettoyage / désinfection après chaque manipulation.

- Les élèves doivent être chaussés (pas de pieds nus). Pour le travail au sol (ex. : barre au sol), les tapis individuels dit « de yoga » doivent être apportés par chaque élève.

Théâtre :

Durant le cours / la répétition, les distances entre enseignants et éventuellement les techniciens présents et les élèves doivent être augmentées (au moins à 2 mètres et dans l'idéal 5 mètres selon la taille des locaux). Le port du masque est fortement conseillé lorsqu'il ne peut être respecté cette distance de 2 mètres.

- Le matériel manutentionné devra, dans la mesure du possible, rester stocké 24 heures avant d'être réutilisé. Par ailleurs les matériels manipulés plusieurs fois par jour doivent faire l'objet d'un nettoyage / désinfection après chaque manipulation.

Concernant le maquillage, les élèves comédiens, si nécessaire, disposeront d'un kit personnel pour se maquiller seuls. En l'état actuel de nos connaissances, le virus survit sur les vêtements pendant 24 heures. Les costumes doivent donc être remisés par les comédiens après utilisation (lavage des mains obligatoire après remisage), et ne seront manipulés par une autre personne que dans un délai de 24 heures.

Si des accessoires doivent être passés d'un interprète à un autre durant une répétition, les élèves comédiens se lavent les mains à l'eau et au savon ou utilisent une solution hydroalcoolique avant et après la répétition de la scène.

Pratiques collectives :

Pratiques instrumentales : les cours et les effectifs sont adaptés de manière à respecter une distance minimum entre les élèves (1m latéralement, 1,5m en profondeur).

Ceci peut entraîner l'organisation du travail en répétitions partielles.

Pour les instruments à vent, la distance radiale recommandée doit être d'1,5m. Si la distance de moins d'1,5m pour les instruments à vent ne peut pas être respectée, le port du masque est obligatoire pour les autres musiciens.

Chorale : les cours et les effectifs sont adaptés de manière à respecter une distance minimum entre les élèves (1m latéralement, 1,5m en profondeur).

Dans le cas particulier du chef de chœur qui dirige un ensemble vocal face au chœur en formation concert et sans mise en espace, la distance est de 3 à 5m dans l'idéal avec port du masque recommandé pour le chef de chœur.

3. SPECTACLES

AERATION / L'Auditorium du CRR 93 est équipé d'une climatisation de type centrales de traitement d'air à double flux (pas de mélange entre une fraction de l'air sortant et une fraction l'air entrant). Il ne présente pas de risque pour la santé. Les filtres sont nettoyés à un rythme deux fois plus élevés que les préconisations fournis par le fabricant.

PERSONNEL / Le personnel d'accueil a été ou sera formé aux nouvelles règles sanitaires du lieu du spectacle, destinées à les protéger tout comme à protéger le public.

INFORMATION / Un affichage fournira au public la totalité des informations qui lui permettent de savoir quelles sont les mesures qui sont mises en place pour les accueillir dans de parfaites conditions de sécurité sanitaire.

FILE D'ATTENTE / Dans le cas où une attente serait nécessaire devant les portes, cette attente sera organisée (notamment par des files), de façon à ne pas gêner les circulations piétonnes, et à ne pas provoquer de regroupement.

MASQUE / Comme pour l'ensemble des locaux du CRR 93, le port du masque est obligatoire pour l'ensemble du personnel et usagers dès l'âge de 11 ans. Pour les enfants d'un âge inférieur à 11 ans, le port du masque est conseillé. L'entrée du lieu sera refusée aux spectateurs n'étant pas munis de masques.

LAVAGE DES MAINS / Dès l'entrée des bâtiments, la désinfection des mains est obligatoire pour tous. Un distributeur de gel hydroalcoolique est prévu à cet effet.

CONTROLE DES BILLETS / Il est effectué de façon adaptée par un simple contrôle visuel du personnel de salle.

RESPECT DES SENS DE CIRCULATION ET DES CONSIGNES PARTICULIERES / Chacun est tenu de respecter la signalisation mise en place (murs, sols, et divers supports) et les consignes particulières données par le personnel du CRR 93.

ENTREE, PLACEMENT ET SORTIE LA SALLE / Les portes ouvriront ½ heure avant le début du spectacle afin de fluidifier les circulations ; les places ne sont pas numérotées et les spectateurs s'installeront progressivement du milieu de la salle vers les côtés afin d'éviter les croisements dans les rangées. Les entractes seront limités, sauf raisons artistiques. Une distance minimale d'un siège doit être laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de 10 personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.

Les spectateurs sont tenus de respecter les règles de distanciation physique qui seront annoncées en début de séance soit par message enregistré soit par le personnel de salle.

CRR 93

Syndicat intercommunal pour le Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve

5 rue Edouard Poisson - 93300 Aubervilliers / Adresse postale : BP 105 - 93303 Aubervilliers cedex

T. 01 48 11 04 60

contact@crr93.fr

www.crr93.fr